



Arrêté du Maire

Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

« Circulation en Ville Close, saison 2023 »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n° 2023-490
Annule et remplace le n° 2023-212

LE MAIRE de la Ville de Concarneau,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8 et R.411-5,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles, L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation en Ville Close à certaines périodes de l'année 2023 pour assurer le bon ordre et la sécurité publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation de véhicules de toute nature est interdite en Ville Close, de 10h30 à 19h00, pendant l'année 2023 aux périodes suivantes :

Tous les jours, du vendredi 16 juin au dimanche 17 septembre 2023 inclus.

ARTICLE 2 : Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlement.

Le passage et l'accès des véhicules du Centre de secours et des Services municipaux devront être préservés.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Mme La Directrice Générale des Services, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme La Directrice des Services Techniques.

A CONCARNEAU, le 21 juin 2023
LE MAIRE
Marc BIGOT

Pour Le Maire,
L'Adjoint faisant fonction
Annick MARTIN

22 JUIN 2023



Pour extrait certifié conforme,
A CONCARNEAU, le 21 juin 2023

LE MAIRE
Marc BIGOT

22 JUIN 2023



Pour Le Maire,
L'Adjoint faisant fonction
Annick MARTIN

Publication par voie d'affichage :
du au